



Concise, le 13 mai 2024

COMMUNE  
DE  
CONCISE

Réf : 16918

**Demande de crédit complémentaire no 38-2024  
Relatif à la réalisation de travaux de génie civil  
visant à protéger la Station de pompage  
(STAP) de la Raisse contre les crues**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### Préambule

Le réseau d'évacuation des eaux de la commune de Concise dispose de divers ouvrages permettant d'acheminer les eaux usées à la station d'épuration. S'agissant du quartier de la Raisse, une station de pompage (STAP) se situe à proximité du lac, en bas de la rue de la Pisciculture. Le couvercle de la chambre de collecte des eaux se situe à l'altitude 430,50 mètres.

En juillet 2021, une importante crue du Lac de Neuchâtel a eu lieu, suite à de fortes précipitations dont la cote maximale a été relevée à 430.73 mètres au poste de mesure de Grandson. Rappelons également qu'en moyenne annuelle, le lac se situe à l'altitude de 429.29 mètres. Lors de cet évènement, la STAP de la Raisse a donc dû être mise hors service, puisque submergée.

A proximité de la station de pompage, un coffret électrique est installé par le fournisseur de courant électrique de la commune.

Cet évènement et les importants bouleversements climatiques que nous connaissons ces dernières années laissent à penser qu'une telle situation serait susceptible de se reproduire ces prochaines années. La Municipalité estime donc que des mesures doivent être prises visant à préserver l'infrastructure et à éviter que les eaux usées collectées ne s'évacuent dans le lac sans passage par la station d'épuration.





### Description des travaux envisagés

L'objectif est de dégrapper la terre autour des deux chambres existantes de la STAP. Ensuite, des anneaux en béton seront installés autour de la chambre. Ces anneaux seront d'une hauteur totale de 60 cm. Un enduit sera apposé afin de rendre la construction étanche et permettra d'éviter que les eaux du lac en crue ne s'engouffrent dans les chambres.

S'agissant du coffret électrique situé à quelques mètres de la station, il sera également sécurisé par la Romande Energie à ses frais.

### Coûts

Rubrique		Coûts
Installation de chantier	CHF	750.00
Rehausse de la chambre existante de la STAP	CHF	4'824.00
Rehausse de la chambre EU et sécurisation	CHF	1'155.00
Divers et imprévus	CHF	1'500.00
<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b>8'229.00</b>
TVA	CHF	666.55
<b>TOTAL TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>8'895.55</b>

### Financement et comptabilisation

Ces travaux n'ayant pas été prévus au budget 2024, La Municipalité demande au Conseil communal de lui accorder ce crédit complémentaire en vue de la réalisation de ces travaux.

## Conclusion

En conséquence, la Municipalité demande au Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE CONCISE,

vu le préavis de la Municipalité, ouï le rapport de ses commissions, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

**Article premier :** d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux relatifs à la réalisation de travaux de génie civil visant à protéger la Station de pompage (STAP) de la Raisse contre les crues.

**Article 2 :** d'accorder à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 9'000.00 TTC pour réaliser ces travaux.

**Article 3 :** d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement en totalité par le biais de son compte courant. Le montant des travaux sera comptabilisé en totalité dans le compte de fonctionnement de l'année 2024 dans le compte 460/3154.00 « Entretien des machines, du matériel d'exploitation et d'entretien ».

**Municipal responsable : Monsieur Samuel Dyens**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

  
Claude Jäggi



Le Secrétaire :

  
Marc-André Burdet